## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving/Réception des soumissions

Yves.cloutier@rcmp-grc.gc.ca

# REQUEST FOR PROPOSAL

# DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaires :

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet</b> Nexlog 740 Base Voice Logger			<b>Date</b> 2017/02/06		
Solicitation No. – N° de l'invitation 201703408					
Client Refe 201703408	erence No. – N <sup>o</sup>	de référer	nce du cl	ient	
Solicitation	n Closes – L'in	vitation pro	end fin		
At /à :	14 :00				(Eastern Standard Time) (heure normale de l'Est)
On / le :	2017/02/21				
Delivery – See herein présentes				See herein — Voir aux	
services Royal Cana 5010 49 <sup>Th</sup> Attn: Chris	Royal Canadian Mounted Police C.O. "G" Division Informatics Radio Shop 5010 49 <sup>Th</sup> Avenue, Yellowknife, NWT X1A 2R3 Attn: Chris John, 1- 867-669-5296  Instructions				
Address Ir	nquiries to – oute demande				
Telephone No. – Nº de téléphone 613-843-6838		Facsimile No. – N° de télécopieur 613-825-0082			
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes  Delivery Offered – Livraison proposée					
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :					

Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Re adresse et représentant du fourniss	•
Telephone No. – Nº de téléphone	Facsimile No. – Nº de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date





## **TABLE DES MATIÈRES**

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Exigences relatives à la sécurité
- 1.2. Énoncé des Besoin
- 1.3. Compte rendu
- 1.4. Ombudsman de l'approvisionnement
- 1.5. Accords commerciaux

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Mounted Police

- Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4. Lois applicables
- 2.5. Promotion du dépôt direct

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

5.1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- Exigences relatives à la sécurité
- 6.2. Énoncé des Besoin
- 6.3. Clauses et conditions uniformisées
- 6.4. Durée du contrat
- 6.5. Responsables
- 6.6. Paiement
- 6.7. Instructions relatives à la facturation
- 6.8. Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.9. Lois applicables
- 6.10. Ordre de priorité des documents
- 6.11. Ombudsman de l'approvisionnement

#### Liste des annexes :

A	· -		D !
Annexe A	\ ⊢na	nncé des	RASOIN

Annexe B Besoin et Base de paiement

Annexe C Certifications

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation Annexe **D** 

Annexe E Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité



## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
  - les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;

#### 1.2 Énoncé des Besoin

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'annexe A, des clauses du contrat éventuel.

## 1.3 Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est assujetti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes :

- Tlicho

### 1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.5. Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada pour offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par courriel, à l'adresse <a href="mailto:boa-opo@boa-opo.gc.ca">boa-opo@boa-opo.gc.ca</a>. Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse <a href="mailto:www.opo-boa.gc.ca">www.opo-boa.gc.ca</a>.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère : Puisque la présente demande de propositions est lancée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

#### 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel B4024T (2006-08-15) Aucun produit de remplacement

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de la GRC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de la GRC ne seront pas acceptées.

### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 *jours* jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.



Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur des Territoires du Nord-Ouest, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.5 Promotion du dépôt direct

Les renseignements suivants ne sont pas liés au processus d'invitation à soumissionner :

Le gouvernement du Canada a lancé le projet de normalisation des chèques, qui vise à mettre fin à l'impression de relevés de paiement et à procéder par dépôt direct dans presque tous les cas. Pour l'instant, cette solution n'est offerte que lorsqu'un paiement en dollars canadiens est déposé dans un compte bancaire canadien. Afin d'être proactive, la Comptabilité générale de la GRC encourage l'inscription des fournisseurs de l'organisme en vue des changements qui seront apportés au processus de paiement

Si votre soumission est retenue dans le cadre du présent processus ou de toute autre invitation à soumissionner de la GRC, nous vous encourageons à vous inscrire au dépôt direct. Communiquez avec la Comptabilité générale de la GRC par courriel pour recevoir le formulaire *Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique* ainsi que les directives pour le remplir.

Si vous avez des questions sur le projet de normalisation des chèques ou si vous souhaitez vous inscrire, écrivez à corporate accounting@rcmp-grc.gc.ca.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique, une (1) copies électroniques

Section II: Soumission financière, une (1) copies électroniques



Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1. Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

## 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat

#### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne répond pas et ne collabore à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable ou le non-respect de la demande ou de l'exigence constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés cidessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.



## Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement :

- Déclaration de condamnation à une infraction (s'il y a lieu)
- Documentation exigée

Mounted Police

## Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail (http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/index.shtml)

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

#### PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

#### 6.2 Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir les éléments détaillés à l'Annexe A, «Énoncé des Besoins» et «Annexe B», Base de paiement

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère: Puisque le présent contrat est lancé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou TPSGC ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

#### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.



#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 Mars 2017.

#### 6.4.5 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » du contrat.

## 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Yves Cloutier Titre : Agent des Achats

Gendarmerie royale du Canada

Adresse: 73 Leikin Drive, Mailstop #15, Ottawa, Ontario K1A 0R2

Téléphone : 613-843-6838 Télécopieur : 613-825-0082

Courriel: <a href="mailto:yves.cloutier@rcmp-grc.gc.ca">yves.cloutier@rcmp-grc.gc.ca</a>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 6.5.2 Chargé de projet

Nom :
Titre :
Organisation :
\dresse :
Гéléphone : Гélécopieur : Courriel :

Le chargé de projet pour le contrat est :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

#### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :	 _
Titre :	_
Organisation:	

Nº de l'invitation – Solicitation No. : 201703408

6.6.	Paiement
6.6.	Paiement

Courriel:

#### 6.6.1 Base de paiement

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme*, selon un montant total de \_\_\_\_\_\_\$ Les droits de douane *sont* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.6.2 Methode de Paiment – Paiement Unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre les factures conformément à la section intitulée «Présentation de la facture» des conditions générales. Les factures ne peuvent être envoyées avant que tous les travaux de la facture soient terminés.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

## 6.8.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur du Territoire du Nord-Ouest, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoins;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) Annexe E, SRCL Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du (inscrire la date de la soumission)

## 6.11. Ombudsman de l'approvisionnement

## 6.11.1 Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus extrajudiciaire de règlement de leur différend, sur demande ou avec le consentement des parties, en vue de régler un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

#### 6.11.2 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux examinera une plainte déposée par [le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et les articles 15 et 16 du Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

## 6.12 Livraison, inspection et acceptation

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

 a. franco bord (destination) transporteur Yellowknife,TNO pour les expéditions en provenance du gouvernement des États-Unis;

### 6.13 Inspection and Acceptance

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

#### ANNEXE « A »

## **ÉNONCÉ DES BESOINS**

Acquisition, installation et mise en service d'un enregistreur chronologique NexLog 740 d'Eventide destiné au centre de contrôle des opérations de la Division G à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

## 1. OBJET

1.1. La GRC doit octroyer un contrat visant l'acquisition, l'installation, l'intégration et la mise en service d'un enregistreur chronologique NexLog 740 d'Eventide, ainsi que la formation sur ce système, destiné au centre de contrôle des opérations de la Division G. Le présent énoncé des besoins (EDB) porte sur les travaux requis à cette fin.

## 2. <u>BESOIN</u>

- 2.1. La GRC a besoin d'un (1) NexLog 740 d'Eventide qui doit être composé des modules suivants :
  - 2.1.1. Châssis de serveur d'enregistreur chronologique NexLog 740 d'Eventide :
    - 2.1.1.1. 1 système de base NexLog 740 CAX-EV00-4000, montage sur bâti de 3 U, avec panneau avant vierge
    - 2.1.1.2. 1 écran tactile à ACL couleur intégré de 7 po CAX-EV00-4200 (NL740)
    - 2.1.1.3. 4 unités de 1 To remplaçables à chaud CAX-EV00-4204 en configuration RAID 5 = stockage de 3 To
    - 2.1.1.4. 1 bâti de 3U à 4 colonnes CAX-EV00-4216 (destiné au NexLog 740)
  - 2.1.2. Cartes d'entrée Eventide :
    - 2.1.2.1. 2 cartes d'enregistrement à vingt-quatre (24) canaux analogiques CAX-EV01-0003
    - 2.1.2.2. 1 carte d'interface réseau à 1 port CAX-EV02-0003
  - 2.1.3. Enregistrement interne avec services 9-1-1- de prochaine génération (NG911), radio sur protocole Internet (RoIP) et voix sur protocole Internet (VoIP) :
    - 2.1.3.1. 1 licence d'enregistrement de base propre à une circonscription CAX-EV01-0012, comportant huit (8) canaux de G.711
    - IP
      2.1.3.2. 5 canaux G.711 VoIP propre à une circonscription CAX-EV010013 (ensemble de 8)
      2.1.3.3. 2 canaux G.729 VoIP propre à une circonscription CAX-EV010013A (ensemble de 8)
    - 2.1.3.4. 1 intégration de métadonnées RoIP CAX-EV01-0025



- 2.1.4. Logiciel d'accès au réseau :
  - 2.1.4.1. 2 MediaWorks PLUS CAX-EV04-001A (ensemble de 8)
  - 2.1.4.2. Services professionnels d'installation et de formation comprenant l'installation du NexLog 740, l'intégration de celui-ci à la console existante Zetron, sa mise en œuvre, les diagnostics sur place, les réparations sur place, ainsi que la formation technique et opérationnelle. (Comprend les frais de déplacement et de subsistance.)
  - 2.1.4.3. Le NexLog 740 doit être installé dans la salle d'équipement de la STO à l'endroit désigné par le représentant de la Division G de la GRC.
  - 2.1.4.4. Le NexLog 740 doit être intégré à la console existante Zetron afin d'assurer l'enregistrement du trafic vocal, téléphonique et radio entrant et sortant de la STO.
  - 2.1.4.5. Le NexLog 740 doit être fourni avec toutes les licences d'utilisation nécessaires au matériel et aux logiciels.
  - 2.1.4.6. Le NexLog 740 doit être mis en service et certifié fonctionnel selon la spécification en vigueur publiée par Eventide pour cet appareil.
  - 2.1.4.7. Des services de diagnostic et de réparation sont requis pour s'assurer que le NexLog 740 fonctionne sans anomalie et ils doivent être exécutés sur place durant l'installation.
  - 2.1.4.8. La formation doit être donnée aux techniciens et aux opérateurs à la STO. La formation technique doit fournir aux techniciens de la GRC les connaissances et les habiletés nécessaires pour diagnostiquer et réparer l'équipement. La formation de l'opérateur doit fournir aux opérateurs de la GRC les connaissances et les habiletés nécessaires pour utiliser l'équipement et ses diverses interfaces logicielles.
  - 2.1.4.9. La formation doit être donnée à 8 opérateurs et 4 techniciens. Les quatre techniciens doivent également recevoir la formation de l'opérateur.
  - 2.1.4.10. Tous les travaux doivent avoir lieu entre lundi et vendredi (de 8 à 16 h) à la STO de la GRC située à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest).

## ANNEX "B"

## ÉNONCÉ DE BESOIN ET BASE DE PAIEMENT

La GRC doit octroyer un contrat visant l'acquisition, l'installation, l'intégration et la mise en service d'un enregistreur chronologique NexLog 740 d'Eventide, ainsi que la formation sur ce système, destiné au centre de contrôle des opérations de la Division G. Le présent énoncé des besoins (EDB) porte sur les travaux requis à cette fin.

Acquisition, installation et mise en service d'un enregistreur chronologique NexLog 740 d'Eventide destiné au centre de contrôle des opérations de la Division G à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Item	Part Number	Description	Unit Price	Quantity	Extended Price
Cł	nâssis de serveur d'e	nregistreur chronologique NexLog	740 d'Eventid	е	
1	CAX-EV00-4000	Châssis de serveur d'enregistreur chronologique NexLog 740 d'Eventide	\$	1	\$
2	CAX-EV00-4200	écran tactile à ACL couleur intégré de 7 po	\$	1	\$
3	CAX-EV00-4204	4 unités de 1 To remplaçables à chaud CAX-EV00-4204 en configuration RAID 5 = stockage de 3 To	\$	1	\$
4	CAX-EV00-4216	1 bâti de 3U à 4 colonnes	\$	1	\$
	Cartes d'entrée Eve	entide :			
5	CAX-EV01-0003	2 cartes d'enregistrement à vingt-quatre (24) canaux analogiques	\$	2	\$
6	CAX-EV02-0003	1 carte d'interface réseau à 1 port	\$	1	\$
	Enregistrement interne avec services 9-1-1- de prochaine génération (NG911), radio sur protocole Internet (RoIP) et voix sur protocole Internet (VoIP) :		, radio sur		
7	CAX-EV01-0012	1 licence d'enregistrement de base propre à une circonscription, comportant huit (8) canaux de G.711 IP	\$	1	\$



Gendarmerie royale Royal Canadian du Canada Mounted Police

	du Canada	Mounted Police			
8	CAX-EV01-0013	5 canaux G.711 VoIP propre à une circonscription, (ensemble de 8)	\$	5	\$
9	CAX-EV01-0013A	2 canaux G.729 VoIP propre à une circonscription (ensemble de 8)	\$	2	\$
10	CAX-EV01-0025	1 intégration de métadonnées RoIP	\$	1	\$
	Logiciel d'accès au	réseau :			
11	CAX-EV04-001A	2 MediaWorks PLUS (ensemble de 8)	\$	2	\$
Installation and Training:					
12		Services professionnels d'installation et de formation comprenant l'installation du NexLog 740, l'intégration de celui-ci à la console existante Zetron, sa mise en œuvre, les diagnostics sur place, les réparations sur place, ainsi que la formation technique et opérationnelle. (Comprend les frais de déplacement et de subsistance.)	\$	1	\$
5% Tax					
Total:				\$	

#### **ANNEXE «C»**

#### CERTIFICATION

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne répond pas et ne collabore à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable ou le non-respect de la demande ou de l'exigence constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés cidessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement :

- Déclaration de condamnation à une infraction (s'il y a lieu)
- Documentation exigée

## 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'<u>Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u> (http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/index.shtml)

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

L'Entrepreneur certifie que les informations fournies en réponse aux exigences ci-dessus sont exactes et complètes.

Nom et titre	Signature	Date

## ANNEXE « D » DISPOSITION RELATIVE A L'INTÉGRITÉ

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a>), le fournisseur ou soumissionnaire doit fournir la documentation requise, selon sa situation, pour que son offre soit considérée dans le processus d'approvisionnement :

- Déclaration de condamnations (le cas échéant¹)
   Applicable
   S'il y a lieu, remplir et produire le formulaire Intégrité Formulaire de déclaration (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html</a>).
- Documentation requise (voir ci-dessous)

En présentant une soumission, une offre ou une proposition, le fournisseur ou soumissionnaire atteste ce qui suit :

- Il a lu et compris la Politique d'inadmissibilité et de suspension;
- Il comprend que des accusations ou déclarations de culpabilité, qu'elles aient été faites au pays ou à l'étranger, en lien avec certaines infractions criminelles et autres circonstances énoncées dans la Politique, entraîneront ou pourront entraîner son inadmissibilité ou sa suspension en application de la Politique;
- Il sait que le Canada peut demander au fournisseur ou à un tiers de fournir des renseignements supplémentaires, des attestations et des validations afin de déterminer si le fournisseur est inadmissible ou s'il sera suspendu;
- Il a fourni avec sa soumission, son offre ou sa proposition la liste de toutes les accusations et déclarations de culpabilité en lien avec des infractions criminelles faites à l'étranger qui le concernent personnellement, un de ses affiliés ou sous-traitants, et qui à sa connaissance, sont similaires à l'une des infractions visées par la Politique;
- Aucune des infractions criminelles commises au pays ni aucune autre circonstance décrite dans la Politique qui entraînerait ou pourrait entraîner son inadmissibilité ou sa suspension ne le concerne personnellement, ni un de ses affiliés ou sous-traitants;
- Il n'est au courant d'aucune décision rendue par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) par laquelle il aurait été déclaré inadmissible ou suspendu.

### **Documentation requise:**

1. Dénomination sociale :				
2. Entité	Propriétaire unique (particulier)			
commerciale : (une seule	Société (constituée en personne morale)			
réponse)	Coentreprise (au moins deux parties liées par une entente)  Autre (association, commission ou partenariat)			

3. Liste des noms (administrateurs, propriétaires ou propriétaire unique, comme précisé à l'article 17 de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-eng.html#no17">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-eng.html#no17</a>):

Veuillez inscrire les noms ci-dessous (ajouter ou supprimer des lignes au besoin).

 $<sup>^{\</sup>rm 1}$  Un formulaire de déclaration doit être remis  ${\bf uniquement}$  dans les cas suivants :

A. le fournisseur, une de ses affiliées ou un premier sous-traitant proposé a été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, à la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (la « Politique »);

B. le fournisseur n'est pas en mesure de fournir les attestations exigées dans les dispositions relatives d'intégrité.



a)

b) c) d)

e) f)

Le soumissionnaire atteste q	ula las ránonsas f	fournies ci-dessus	sont compl	ètes et exactes
Le souillissionnaire alleste d	lue les reponses	iournies ci-dessus	Sont Compi	eles el exactes.

Nom et titre	Signature	Date



# Annex "E" LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVE A LA SÉCURITÉ

of Canada du Canada		y Classification / Classification de sécurité
LISTE DE VÉ	SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SI RIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA	
ART A - CONTRACT INFORMATION / PART	IE A - INFORMATION CONTRACTUELLE	
Originating Government Department or Organ Ministère ou organisme gouvernemental d'or	la fa a	nch or Directorate / Direction générale ou Direction
a) Subcontract Number / Numéro du contrat o	TOWN TWO	T Program, National Radio Services  bocontractor / Nom et adresse du sous-traitant
Brief Description of Work / Brève description	du travail	
	listion Commissioning and Training of the Nevl on 740 Rese Vol-	ce Logger system in the Operations Control Center (OCC).
Will the supplier require access to Controll Le fournisseur aura-t-il accès à des march:	ed Goods? andises contrôlées?	✓ No Ye
b) Will the supplier require access to unclassi Regulations?	fied military technical data subject to the provisions of the	
	es techniques militaires non classifiées qui sont assujettie r le type d'accès requis	*   Non     1 Ou
a) Will the supplier and its employees require	access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information	
Le fournisseur ainsi que les employés auro (Specify the level of access using the chart	int-ils accès à des renseignements ou à des biens PROT	ÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? Non Ou
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le ta	ableau qui se trouve à la question 7. c)	
<ul> <li>b) Will the supplier and its employees (e.g. cle PROTECTED and/or CLASSIFIED information</li> </ul>	eaners, maintenance personnel) require access to restriction or assets is permitted	
Le foumisseur et ses employés (p. ex. nett	oveurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zon	nes d'accès restreintes? L'accès
à des renseignements ou à des biens PRC     is this a commercial courier or delivery requ	TEGES et/ou CLASSIFIES n'est pas autorisé.	
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de l	ivraison commerciale sans entreposage de nuit?	✓ No Yes
a) Indicate the type of information that the sur	oplier will be required to access / Indiquer le type d'inform	
Canada 🗸	NATO/OTAN	Foreign / Étranger
b) Release restrictions / Restrictions relatives	à la diffusion	
No release restrictions	All NATO countries	No release restrictions
Aucune restriction relative	Tous les pays de l'OTAN	Aucune restriction relative
Not releasable		
not releasable A ne pas diffuser		
	l	
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :
		8
c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED	PROTECTED A
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ	PROTÉGÉ A
PROTECTED B PROTÉGÉ 8	NATO RESTRICTED	PROTECTED 8
PROTECTED C	NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL	PROTÉGÉ B PROTECTED C
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL	PROTÉGÉ C
CONFIDENTIAL	NATO SECRET	CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL L	NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	CONFIDENTIEL SECRET
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET	SECRET
OP SECRET		TOP SECRET
RÉS SECRET OP SECRET (SIGINT)		TRÈS SECRET
OF SECRET (SIDINT)		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)
RÈS SECRET (SIGINT)		T. T. C. O'COTTCT (O'COTTCT)
RÈS SECRET (SIGINT)		
RÉS SECRET (SIGINT)		
RÉS SECRET (SIGINT)	Security Classification / Classification de sécurité	
	Security Classification / Classification de sécurité	Canadä



# Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police

Nº de l'invitation – Solicitation No. : 201703408

*	Government of Canada	Gouvernement du Canada		Con	tract Number / Numero d	u contrat
	- Water	The same of the party		Security C	Classification / Classificati	on de sécurité
ART A (con	tinued) / PARTIE /	A (suite)				
Will the sup	plier require acces	s to PROTECTED a	nd/or CLASSIFIED COMSE			No Yes
	eur aura-t-ii acces ate the level of sei		ts ou à des biens COMSEC	designes PROTEGES et/	ou CLASSIFIES?	V Non L Oui
Dans l'affire	native, indiquer le	niveau de sensibilité				Contract Contract
			tive INFOSEC information of ts ou à des biens INFOSEC		élicate?	✓ No Yes Non Oui
	s) of material / Titre Number / Numéro	e(s) abrégé(s) du ma	tériel :			
RT B - PER	RSONNEL (SUPPL	LIER) / PARTIE B - F	PERSONNEL (FOURNISSE		The special distribution is a second	
a) Personr	nel security screen	ing level required / N	iveau de contrôle de la sécu	rité du personnel requis		
1	RELIABILITY ST COTE DE FIABI		CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET SECRET		SECRET SECRET
	TOP SECRET- TRÉS SECRET		NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL		T COSM	IIC TOP SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EN	IPLACEMENTS				
	Special commen Commentaires s		r will be escorted by RCMP	members at all times		
	Commentances	peciada .				
			re identified, a Security Class			
h) May uns		l plusieurs niveaux de l be used for portions	e contrôle de sécurité sont re	equis, un guide de classifi	cation de la sécurité doit	être fourni.
			t-il se voir confier des parties	s du travail?		Non Oui
		sonnel be escorted?				No Yes
Dans l'a	ffirmative, le perso	onnel en question ser	a-t-ii escorte?			Non Oui
			MESURES DE PROTECTI	ON (FOURNISSEUR)		
NFORMAII	ON/ASSETS /	RENSEIGNEMENT	S / BIENS			
a) Will the	supplier be require	ed to receive and sto	re PROTECTED and/or CLA	SSIFIED information or a	ssets on its site or	/ No Yes
premise		i de manie e dieni			anartata	Non Oui
CLASSI	FIÉS?	a de recevoir et a en	treposer sur place des rense	ignements ou des biens i	PROTEGES evou	
b) MAII tho	numplior be require	d to coloquard COM	SEC information or assets?			Company of the compan
			SEC information or assets? nseignements ou des biens			✓ No Yes Non Oui
RODUCTIO						
			d/or modification) of PROTEC	CTED and/or CLASSIFIED	material or equipment	No Yes
	the supplier's site of		a production (fabrication et/ou	réparation at/ou modificati	on) de matériel DDOTÉCE	Non Oui
	ASSIFIÉ?	our service it elles a le	production (mendatori covo	reparedor eved modificati	ony de materier Profeso	
FORMATIC	N TECHNOLOGY	(IT) MEDIA / SUF	PORT RELATIF À LA TECH	INOLOGIE DE L'INFORM	ATION (TI)	
		to use its IT systems	to electronically process, pro-	duce or store PROTECTED	and/or CLASSIFIED	✓ No Yes
	on or data?	d'utiliser ses propres	systèmes informatiques pour	traiter produire ou stocker	électroniquement des	NonOui
		nées PROTÉGÉS et		produite ou stooker	o.comoniquement des	
o) (ASII th	ha an alcatracia i	of both mon the commit	or's IT avotoms and the	mment denodement s	-2	No Tyes
Dispose			er's IT systems and the gover tème informatique du fourniss			✓ No Yes Non Oui
BS/SCT 35	0-103(2004/12)		Security Classification / Cl	assification de sécurité		O 1141
						Canadä

Nº de l'invitation – Solicitation No. : 201703408

Contract Number / Numero du contrat

Government Gouvernement du Canada

								Secu	rity Classi	ificati	on / C	las	sification de si	écurité	
T C - (continued) or users completin				o the eur	man, she	d balanta in	disale the set			Marie I				200	
te(s) or premises.	ig tin	3 10111	manually us	e trie suit	imary cha	it below to it	dicate the cat	egory(les	) and leve	1(5) 0	r sare	gua	raing required	at the st	applier
es utilisateurs qui	remr	appile	nt le formulair	e manual	lomant de	nivent utilizer	la tableau réc	anitulatif	ci deceni	c noi	ir indi	0110	r nour chacu	a antéma	io los
veaux de sauvega	arde	regui	s aux installat	ions du fo	urnissour	avent dimaer	ic tableau let	apitulatii	uruessuu	a put	II IIIGI	que	i, pour criaqu	e categor	ie, ies
ready de addrege	ar ac	equi	o box matemati	10113 00 10	uning goon.										
or users completin ans le cas des util	isate	urs q	online (via ti ui remplissen)	ne Interne t le formul	t), the sur aire en lig	nmary chart inne (par Inter	is automatical net), les répo	ly populat	ed by you questions	r resp	oonse éden!	es to	previous que	stions.	aisies
ans le tableau réca	apitu	atif.		SI	JMMARY	CHART /	TABLEAU F	RÉCAPIT	JLATIF						
Category P	POTEC		T	ACCIPIEN		T									
	ROTE			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO			COMSEC					
-	_	_	-	_	TOP	NATO	I NATO	INATO	Loswic	(20)	OTECTE				Tos
A	В	C	CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET	RESTRICTED	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP		ROTEGE		CONFIDENTIAL	SECRET	SECR
			CONFIDENTIEL		Tess	NATO	NATO		SECRET						
			CONFIDENTIEL		SECRET	DIFFUSION RESTREINTS	CONFIDENTIEL.		TRES SECRET	A	В	С	CONFIDENTIEL		SEC
mation / Assets seignements / Biens tuction	+	+		-					,	-				-	
ledia / port TI	+	+		-	<u> </u>	İ				-				-	-
nk /	+	+		-	-					+		-		-	
électronique										1					

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä



## Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police

*	Government of Canada	Gouvernement du Canada	Contract Number / Numéro du contrat
			Security Classification / Classification de sécurité

PART D - AUTHORIZATION / PAR	RTIE D - AUTORISATIO	)N		CHAIR PARTY		
13. Organization Project Authority /	Chargé de projet de l'or	rganisme				
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre		Signature		
Alex Beckstead		Radio Systems Project Manager				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° d 613-949-4519 Facsimile No N° d 613-998-7528		le télécopieur E-mail address - Adresse alex beckstead@rcmp-q				
14 Organization Security Authority	/ Responsable de la séc	curité de l'orga				
Name (print) - Nom (ep lettres moul Terri BOYCHUR Team Leader Personnel S NWH Departmental Secur	Security	Title - Titre		Signature	Boudruk.	
Telephone No N° de téléphone 15. Are there additional instructions Des instructions supplémentaire	Facsimile No. N° de 200-780- (e.g. Security Guide, Se s (p. ex. Guide de sécu	-0555 ecurity Classif	E-mail address - Adresse cou ication Guide) attached? classification de la sécurité) son		Date Sold On Sold Yes Non Oui	
16. Procurement Officer / Agent d'a	pprovisionnement					
Name (print) - Nom (en lettres moule	<u>a</u>	Paocu	rement Officer	Signature	20	
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse co	urriel	b13-843-6838	
17. Contracting Security Authority / /	Autorité contractante en	matière de sé	curité			
Name (print) - Nom (en lettres moule Terri BOYCHUK Team Leader Personnel NWR Departmental Sec	Security	Title - Titre		Signature	Pourley	
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse cou	urriel	2016/09/19	

Dondra O'Connell DSS- Phy. Documby Dept. 15, 2016

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurite

Canadä